



# École handi-accueillante



**OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**3**

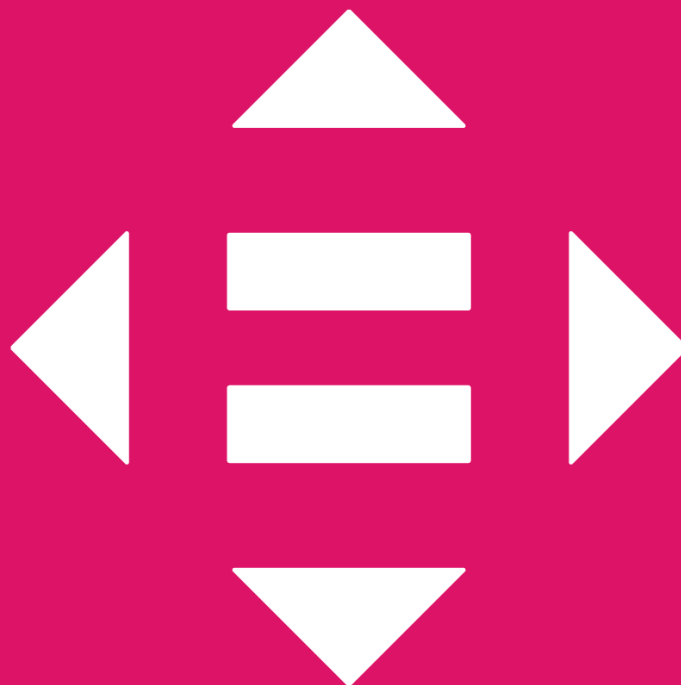
**BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE**



# 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



# 10 INÉGALITÉS RÉDUITES



En tant qu'établissement d'enseignement supérieur engagé dans la transition écologique et solidaire, l'ENTPE mène depuis plusieurs années une politique en faveur de l'inclusion des étudiants et étudiantes et membres du personnel en situation de handicap dans ses bâtiments et ses activités.

Cet engagement se décline selon trois axes :

- ? Un accompagnement individuel des personnes en situation de handicap
- ? L'amélioration de l'accessibilité de tous et toutes aux bâtiments et équipements de l'école
- ? La formation et la sensibilisation à la question du handicap



## **/// Un accompagnement individuel des personnes en situation de handicap**

### **✓ Pour les étudiants et étudiantes**

**Une référente handicap dédiée accompagne les étudiants et étudiantes en situation de handicap quel que soit le type de handicap.**

L'ENTPE accueille régulièrement des étudiant·es ayant des troubles dys, des troubles du spectre autistique ou souffrant de maladie chronique invalidante ou de handicap psychique.

Avec la personne concernée et le service de santé universitaire (SSU), elle définit le plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH) qui peut comprendre :

- un volet pédagogique ;
- l'organisation de l'accès à des locaux ou équipements adaptés ;
- ou la mise en place d'un accompagnement par des emplois étudiants dédiés.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement est réalisée par une équipe pluridisciplinaire permettant ainsi un accompagnement global :



- équipe pédagogique ;
- service logistique ;
- service informatique ;
- assistante de service social.

La référente handicap de l'ENTPE est membre du réseau handicap de la Conférence des Grandes écoles (CGE).

Par ailleurs, l'ENTPE est membre de la fédération 100% handinamique et de l'association Unirh - Thransition.

## ✓ Pour les membres du personnel

**Un référent handicap, dédié aux membres du personnel, accompagne les personnes concernées dans la définition de leurs besoins en termes de conditions de travail :**

- ? aménagement de l'espace de travail ;
- ? des tâches et des outils mis à disposition ;
- ? mise en place de formations dédiées.



Cette définition est réalisée conjointement avec la médecine de prévention.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement est réalisée avec le soutien équipe pluridisciplinaire permettant ainsi un accompagnement global :

- ?? conseiller prévention ;
- ?? responsable des ressources humaines ;
- ?? responsable formation ;
- ?? service logistique ;
- ?? service informatique ;
- ?? assistante de service social.

Grâce à son engagement dans ce domaine, l'ENTPE dépasse l'obligation réglementaire d'emploi des personnes en situation de handicap (au moins 6% de ses

agent·es).

Enfin, l'ENTPE est bénéficiaire du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui peut intervenir ainsi en faveur d'un.e membre du personnel de l'école en situation de handicap.

### **/// Améliorer l'accessibilité de tous et toutes aux bâtiments et équipements**



**Des opérations réalisées au fil des ans ont contribué à améliorer l'accessibilité de l'école pour les personnes en situation de handicap.**

- Ainsi, l'ensemble des salles de cours ainsi que les locaux communs (accueil, toilettes, restaurant universitaire, foyer des étudiant·es...) sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.
- Les amphithéâtres sont en outre équipés de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes.
- La piscine, dans le cadre de sa rénovation en 2023, a été rendue accessible aux personnes à mobilité réduite (vestiaires et équipements de mise à l'eau PMR).

En termes de logements, les étudiant.es en situation de handicap ont accès à la résidence KSAR, rénovée récemment et gérée par le partenaire de l'ENTPE, Est Métropole Habitat.

**L'accessibilité de l'ENTPE peut toutefois encore être améliorée. C'est pourquoi l'établissement a adopté en 2019 un Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) qui prévoit la réalisation de plusieurs opérations pour une meilleure accessibilité de ses locaux.**

# /// Former, s'engager et sensibiliser à la question du handicap

Un partenariat avec la mission handicap de Vaulx-en-Velin permet aux élèves ingénieurs de réaliser régulièrement des projets sur cette thématique.



Ainsi, **des élèves de 1<sup>re</sup> année ont pu travailler sur l'inclusion au sein du budget participatif vaudais.** Cela a abouti à la création d'un **square inclusif** ou encore sur une **maquette virtuelle pour préparer la venue d'usagers en situation de handicap au sein d'un équipement culturel** vaudais.

□ Lors de chaque intersemestre (en janvier de chaque année), une sensibilisation permettant d'aborder les différents types de handicap et les préjugés liés est réalisée par un partenaire spécialisé auprès de la communauté de l'école.

Ainsi, dans le cadre de l'intersemestre 2023, une centaine d'élèves ont travaillé sur des défis proposés par la commission communale d'accessibilité et ont pu échangé avec des associations locales de personnes handicapées.

Lors de la semaine bien-être d'avril 2023, une exposition sur le handicap psychique, mise à disposition par l'association les couleurs, a été accueillie pendant 3 semaines.

Enfin, dans le cadre du cursus ingénieur, de nombreux élèves suivent un module accessibilité.



## ***CONTACT***

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à l'adresse suivante :  
[referent.handicap@entpe.fr](mailto:referent.handicap@entpe.fr)